

Le dossier en bref

Préparé par le secrétariat général du Conseil, sous la direction du président du COR

Pourquoi ce sujet ? En décembre 2020, le COR a publié son 15^e rapport thématique *Panorama sur les retraites en France et à l'étranger*. Cette séance se propose d'actualiser un certain nombre de données relatives aux systèmes de retraite à l'international, à la lumière de deux rapports préparés dans le cadre des institutions européennes et du *Panorama des pensions* de l'OCDE parus en 2021.

I. Les systèmes de retraite en Europe : quelles perspectives financières ?

- **Que contient le rapport 2021 sur le vieillissement de la Commission européenne ?** À partir d'une méthodologie et d'hypothèses communes, le rapport 2021 sur le vieillissement de la Commission européenne – rapport *AWG* – fournit des projections à l'horizon 2070 des dépenses liées à l'âge, et notamment des dépenses de retraite, des 27 pays de l'Union européenne (*document n° 2*).
- **Sur quelles hypothèses démographiques s'appuie l'AWG ?** Selon Eurostat, la population totale de l'UE27 devrait baisser de 5 % entre 2019 et 2070. Sans tenir compte de l'impact de la mortalité liée à la crise sanitaire actuelle, la part des personnes âgées de 65 ans et plus par rapport aux personnes âgées de 20 à 64 ans devrait passer de 34,4 % à 59,2 % sur la même période. Les taux d'emploi des seniors sont projetés en hausse, mais l'offre de travail se contracterait globalement sous l'effet de la diminution projetée de la population en âge de travailler.
- **Et sur quelles hypothèses économiques ?** Le scénario de base prévoit une croissance annuelle moyenne du PIB potentiel de 1,3 % sur la période 2019-2070 pour l'ensemble de l'UE27, reposant uniquement sur des gains de productivité du travail qui devraient passer de moins de 1 % à 1,5 % d'ici les années 2040 et rester relativement stable à environ 1,6 % sur le reste de la période de projection.
- **Quelles conséquences pour les dépenses de vieillissement ?** Dans le scénario de référence, le coût total des dépenses liées à l'âge, qui représentait 24 % du PIB en 2019, devrait augmenter de 1,9 point de PIB dans l'UE d'ici 2070 avec une grande disparité selon les pays européens. La France (avec l'Espagne et l'Italie) fait partie des pays dans lesquels ces dépenses devraient baisser, à la différence de l'Allemagne, de la Belgique et des Pays-Bas pour lesquels la croissance des dépenses serait supérieure à 3 points de PIB (*document n° 2*).
- **Quelles différences entre les projections de l'AWG et les projections du COR pour la France ?** (*document n° 3*) Les projections de dépenses de retraite de l'AWG et du COR (pour celle qui repose sur un scénario de 1,5 % de progrès de productivité du travail à l'horizon 2070, scénario se situant désormais dans le haut de la fourchette des scénarios retenus par le COR depuis la séance de novembre 2021) ont globalement, un profil d'évolution semblable sur l'ensemble de la période de projection, marqué par une décroissance d'environ 2 points de PIB entre 2019 et 2070. Les projections AWG sont de 0,5 à 1 point plus élevées que celles du COR jusqu'en 2060 en raison notamment d'un vieillissement projeté plus lent de la population.

II. Les systèmes de retraite en Europe : quelle adéquation des pensions ?

- **Comment le rapport sur l'adéquation des pensions (PAR) définit-il une pension adéquate ?** (*document n° 4*) Le *PAR* 2021 distingue trois dimensions principales de l'adéquation : (i) la protection contre la pauvreté, (ii) le maintien du revenu et (iii) la pension, en termes de montant et de durée de perception.

- **Que contient le *PAR* ?** Il donne un aperçu des réformes récentes des systèmes de retraite des États membres et leur incidence en termes d'adéquation des pensions. Il analyse l'évolution du partage des risques (de longévité et de pauvreté) et des ressources dans les systèmes de retraite, en se concentrant sur les inégalités de revenus des seniors et les revenus de remplacement pour les assurés ayant des niveaux de revenus différents.
- **Quelles sont ses conclusions principales ?** Le *PAR* relève qu'après une décennie d'amélioration, aucun progrès supplémentaire n'a été réalisé pour réduire le risque de pauvreté ou d'exclusion sociale pour les personnes âgées dans l'UE. Le maintien d'un niveau de vie adéquat pendant la retraite reste un défi pour les pays de l'UE, en particulier pour les femmes. Les inégalités de revenus au sein des personnes âgées persistent, bien que les politiques en matière de retraite et de fiscalité puissent contribuer à les atténuer. Le *PAR* souligne que les carrières futures devront être plus longues pour maintenir des pensions adéquates. Enfin, les systèmes de retraite évoluent dans des économies et des marchés du travail en mutation, caractérisées par une érosion des ressources reposant sur les cotisations sociales, de sorte que le maintien de leur adéquation peut nécessiter de reconsidérer leurs sources de financement.

III. Les systèmes de retraite dans l'OCDE : développements récents et mécanismes d'ajustement automatique

- **Quels pays ont récemment réformé leur système de retraite ?** (*document n° 5*) Parmi les pays suivis par le COR, les principales réformes de retraite ont concerné : l'introduction d'un dispositif de pension minimale en Allemagne, le relèvement de l'âge d'ouverture des droits à la retraite en Suède (et son augmentation programmée à 64 ans jusqu'en 2026), l'élargissement des possibilités de retraite anticipée en Italie.
- **Quels pays ont adopté des mécanismes d'ajustement automatique (MAA) ?** (*document n° 5*) Les MAAs sont des règles prédéfinies qui modifient automatiquement les paramètres des retraites ou le niveau des pensions en fonction de l'évolution d'un indicateur. Ils sont de plus en plus utilisés pour préserver la soutenabilité financière des systèmes de retraite, en les protégeant face aux évolutions démographiques, économiques et financières incertaines. L'Allemagne, le Canada, les États-Unis, les Pays-Bas, la Suède utilisent au moins un mécanisme d'équilibrage. L'Italie et la Suède sont dotés de régimes en comptes notionnels à cotisations définies qui comprennent par construction un MAA (ajustant la pension liquidée à l'âge de départ et l'espérance de vie). L'Italie et les Pays-Bas indexent les conditions d'accès aux pensions sur l'espérance de vie et six pays de l'OCDE (dont le Japon) indexent les prestations sur l'évolution de l'espérance de vie, des ratios démographiques ou de la masse salariale.

IV. Le positionnement de la France par rapport aux autres pays de l'OCDE

- **Comment la France se situe-t-elle par rapport aux autres pays ?** (*documents n° 4 et n° 6*) En France, le niveau de vie relatif des personnes âgées apparaît élevé par rapport aux autres pays de l'OCDE. Le ratio de dépendance démographique se situe dans la moyenne des pays de l'OCDE, mais le taux d'emploi des 60-64 ans apparaît beaucoup plus faible. Le niveau des dépenses de retraite est plus élevé et les taux de remplacement sont proches de la moyenne OCDE.
- **Et plus spécifiquement sur la question des âges de la retraite ?** (*document n° 7*) La France (et la Belgique) se caractérisent par des âges, légaux et effectifs, plus faibles que dans les autres pays suivis par le COR. La durée espérée de retraite y est également plus élevée, alors que la durée moyenne travaillée tout au long de la carrière est inférieure d'environ 10 % à la moyenne des pays suivis par le COR.